



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Echos n°1 FSSSCT DJS du 18 juin : Vos élu.es vous informent

Risques psycho sociaux au sein de la DJS : Pour une reconnaissance pleine et entière

La DJS a présenté sa démarche en cours concernant la mise en place d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

Les premiers travaux sont centrés sur les violences d'usager.es sur les agent.es. **Certes, le nombre d'agressions est toujours trop élevée et des actions de prévention et de sécurisation manquent** comme nous le précisons dans un de nos tracts que vous pouvez retrouver sur le blog du SUPAP-FSU ici : ***Agressions sur des agent.es : la Ville doit agir/prévenir, pas déplacer la victime ! - SUPAP-FSU.***

Mais, la question centrale dans les services de la surcharge de travail n'est pas abordée. **Or, trop souvent les collègues ATIS, EAPS et administratif.ves sont en sous-effectif et n'arrivent plus à bien faire leur travail et à rester en bonne santé.** Ce contexte de peu de moyens pour les services publics est souvent propice au développement de problématiques de management autoritaire.

Nous avons demandé que la DJS :

- ✓ Intègre l'intensité du travail au diagnostic en cours et les situations de RPS pour les agent.es administratif.ves. On pense notamment aux UGD.
- ✓ Fasse un retour sur le nombre de signalements réalisés à la cellule de recueil des signalements de la DRH en centrale sur les faits de violences, discriminations, harcèlement moral avec le suivi des actes de violences sexistes et sexuelles au travail (ici pour en savoir + : ***Violences, Harcèlements, Violences Sexistes et Sexuelles au travail (VSST) : c'est parti ! - SUPAP-FSU***)
- ✓ Prenne en compte les VSST, les risques discriminatoires, les conflits de valeurs dans le questionnaire que la DJS souhaite réaliser pour la rentrée.

Les réponses de la DJS au prochain numéro !

Avalanches de droit d'alerte, droit de retrait : Témoin de conditions de travail très dégradées et généralisées :

A chaque FSSSCT, un nombre très important de droits d'alertes et de droits de retraits sont présentés liés aux mauvaises conditions de travail comme le matériel endommagé, le manque de ventilation, l'absence de locaux décents pour se poser, les violences...

Par ailleurs, en cas d'agression physique et d'accident du travail, l'employeur doit mettre en œuvre une enquête rapide n'est-ce pas ? On constate que parfois, comme à la piscine Yvonne Godard, l'enquête a été lancée 10 jours plus tard.

Le SUPAP-FSU a demandé que :

- ✓ La réglementation puisse être respectée pour lancer des enquêtes sous 4 jours ouvrés afin de faire cesser les risques ou les analyser,
- ✓ Un suivi des préconisations des mandaté.es investi.es dans les enquêtes.
- ✓ Un plan d'investissement majeur sur la rénovation de tous les équipements
- ✓ Une action de prévention plus massive et un renforcement des moyens pour que le service public puisse fonctionner avec des agent.es en bonne santé !

Retrouvez nos interventions liminaires sur la prévention - protection de la santé face à la chaleur avec vos droits à faire respecter

- *Intervention liminaire SUPAP FSU – FSSSCT DJS du 18 juin 2025 - SUPAP-FSU*
- *Fortes chaleurs, obligations de la Ville et droit de retrait ! - SUPAP-FSU*
- *Château-Landon : non à la privatisation d'une piscine, symbole du service public parisien ! - SUPAP-FSU*

**Rejoignez-nous pour défendre nos conditions de
travail pour un service public en bonne santé !**

SUPAP-FSU: 01 44 68 13 75 ou SYNDICAT-supap-fsu@paris.fr